

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

Commune :
Créancey

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 330 R
Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits : _____
Cachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : du 18/09/2012 effectué sur le terrain;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A CREANCEY, le 18/09/2012

Section : ZE
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/1000

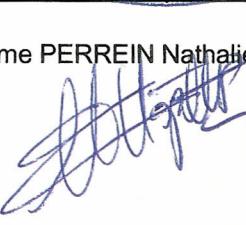
Date de l'édition : 20/09/2012

Support numérique :

Document d'arpentage dressé
par M. Philippe RIEU

à ARNAY LE DUC

Date : 18/09/2012

Signature : 

Philippe RIEU

Géomètre Expert

24 rue Félix Carré

21230 ARNAY LE DUC

N° d'INSCRIPTION 5751

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréeée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien titulaire du certificat, etc...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expéditeur).

